Philippe Eveillard

Confiez vos présentations à Slideshare !

Slideshare accueille vos présentations et en simplifie la diffusion grâce aux licences Creative Commons. Ne les laissez pas s'étioler dans votre disque dur et confiez-les au Cloud pour autoriser leur envol.

Slideshare est un site de stockage et de partage des présentations. Il occupe une place privilégiée parmi les services du web où vous pouvez externaliser vos documents (favoris, photos, vidéos, références et… présentations).

Une qualité souvent médiocre

Le logiciel PowerPoint a simplifié les présentations se déroulant sous la forme d'un enchaînement de diapositives. Dans le même temps, il a facilité l'émergence de la banalité. Donner à chacun la possibilité de réaliser un diaporama, c'est prendre le risque d'une absence d'originalité aussi bien dans la forme que dans le contenu.

L'utilisation standard de PowerPoint s'apprend en 15 minutes. C'est dire que le maniement correct du logiciel intervient très peu dans le résultat final. Pour faire une bonne présentation, il faut que vous sachiez « jouer » avec les mots et les images. Les mots traduisent votre maîtrise du sujet, les images, votre sensibilité.

Une première option : publique ou privée

La première option se présente au moment où vous allez transférer votre présentation dans Slideshare. Vous avez le choix entre « importer » ou « importer + ».

La formule de base « importer » est gratuite, mais votre présentation est publique. Tous les internautes peuvent en prendre connaissance et la télécharger pour leur usage personnel. En revanche, son utilisation à d'autres fins (emprunt de quelques diapositives) est conditionnée aux droits attachés à votre présentation.

La formule « importer + » est payante. Elle vous permet de « privatiser » votre présentation et d'en réserver l'usage exclusif à vous-même, à votre entourage ou à vos confrères. D'autres avantages sont accordés à cette formule. Ils varient selon le « compte » (silver, gold ou platinium) que vous avez choisi. Ils concernent notamment le transfert de fichiers volumineux (vidéos professionnelles), la personnalisation de vos diapositives et la suppression éventuelle des publicités dans l'environnement de vos présentations.

Une seconde option : droits réservés ou non

La seconde option concerne les droits que vous attachez à votre présentation. Par défaut, les droits de vos présentations sont « réservés » (droits d'auteur classique). Mais, si vous confiez vos présentations à Slideshare, c'est pour en faire profiter les autres (et entretenir votre e-réputation). Mais ces autres, ils ne pourront véritablement en profiter que s'ils peuvent non seulement les regarder mais aussi vous emprunter quelques diapositives et les utiliser dans un de leurs diaporamas. Pour conserver quand même certains droits sur votre travail, les licences Creative Commons (*v.* encadré) ont été créées.

Pour changer la mention « tous droits réservés », vous devez aller dans la liste de vos présentations (« mes fichiers ») et activer l'intitulé « modifier les paramètres ». Dans la page qui s'affiche, vous prenez l'ascenseur, descendez tout en bas de la page et transformez « tous droits réservés » en une des 6 licences Creative Commons, celle qui correspond à vos « droits » et à vos besoins de diffusion. •

LES LICENCES CREATIVE COMMONS

C'est la « grammaire » des droits d'auteur. Et cette grammaire se décline en 4 conditions et 6 licences.

Les 4 conditions sont : indiquer le nom de l'auteur (paternité de l'œuvre), ne rien changer au contenu (pas de modification), ne pas utiliser à des fins commerciales, et rediffuser le travail sous la même licence (ce qu'on appelle le « partage à l'identique »).

Selon la combinaison de ces différentes conditions, on obtient 6 licences qui comportent toutes la condition « paternité de l'œuvre ». La combinaison paternité plus 1 des 3 conditions (pas de modification, pas d'utilisation commerciale, partage à l'identique) donne 3 licences. La combinaison paternité plus 2 des 3 conditions en fournit encore 2. La dernière licence est celle où « paternité » n'est associée à aucune autre condition.

Les licences Creative Commons se retrouvent dans les espaces de partage comme Flickr (pour les photos) et You Tube (pour les vidéos). Elles donnent à l'auteur la possibilité de choisir (entre les 6 licences) de quelle façon il souhaite que son travail soit diffusé par un tiers (un internaute) sur le web.

Une présentation (par Prezi) des licences Creative Commons est en ligne. Elle est à mettre à l'actif de l'équipe de la bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Elle est à l'adresse : http://bit.ly/lclguM

TOUS DROITS RESERVES - LA REVUE DU PRATICIEN